



**JOURNEES D'ETUDE SUR LE RECOLEMENT DECENNAL DANS LES MUSEES
NATIONAUX, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 24-25 NOVEMBRE 2011**



Mise en ligne : mars 2012

Table ronde "la question des lots, ensembles, factices ou réels, unités individuelles, séries..."

La question des lots dans la collection du musée de la musique par Christine LALOUE, conservatrice en chef du patrimoine, musée de la musique

L'état de l'inventaire : des lots à l'histoire complexe

Le musée de la musique possède une collection assez variée puisqu'elle comporte non seulement des instruments de musique mais également des œuvres d'art, des archives... Ces œuvres, isolées ou faisant partie de lots, sont souvent inventoriées de façon incomplète ou inscrites sous un seul numéro. L'inventaire du musée, commencé en 1861 alors que le musée était le « musée instrumental du Conservatoire impérial de musique », présente ainsi une numérotation suivie, du n° 1 au n° 2513, où chaque numéro correspond indifféremment à une ou plusieurs œuvres. Ce système est utilisé jusqu'en 1948, puis, après quelques années de carence, l'inventaire est repris en 1974 avec la numérotation à trois ou quatre éléments. Si l'adoption de cette nouvelle numérotation permet alors davantage de souplesse pour identifier chaque objet d'un lot, cette possibilité n'est pas toujours exploitée. Cet état de l'inventaire, loin d'être anodin, révèle une attention portée essentiellement aux instruments pour la formation de la collection, selon une conception spécifique de l'histoire musicale. Le musée, rattaché au Conservatoire de musique jusqu'en 1995, s'attache alors à dresser un panorama de la facture instrumentale, sans toutefois dédaigner accueillir des souvenirs de musicien et « des objets de contexte » (étuis, outils...). Ces derniers, considérés comme intéressants, mais n'ayant pas toujours le statut d'œuvre, sont la plupart du temps rentrés au musée sans autre numéro d'inventaire que celui de l'instrument qu'ils accompagnaient. Alors qu'aujourd'hui nous procédons au récolement, notamment des lots, nous devons à la fois appréhender l'ensemble de la collection et identifier chaque objet. Il nous est donc indispensable de comprendre la formation de la collection pour avoir une vision des lots qui la composent mais aussi d'établir des règles de récolement qui soient cohérentes avec la gestion actuelle de la collection.

Les « lots » au musée de la musique : définition actuelle

La collection comporte « des lots simples » et « des lots complexes » qui correspondent aux définitions données par les textes officiels du ministère de la Culture. Cependant, du fait de la nature des œuvres, souvent « composites », et de leur collecte, ces lots présentent de nombreuses variations. Afin d'avoir une vision d'ensemble des réalités que recouvre le mot « lot » au sein du musée, nous pouvons dresser le tableau suivant :

Un lot peut être :

Une œuvre composée de plusieurs parties, par exemple un instrument :

- composé d'éléments démontables : clavecin, flûte, cor...
- possédant des « éléments de rechange » : tons de cor, corps de flûte...
- formé de plusieurs pièces distinctes : timbales, cymbales, batteries...

Un ensemble d'objets :

- réunissant plusieurs instruments
- réunissant un instrument et des « objets de contexte » : étui, partition, outil, clef d'accord...
- réunissant un ensemble d'œuvres diverses dont ont été dégagées dans l'inventaire des œuvres d'exception : un lot complexe (le cas du salon de Nadia Boulanger avec instruments de musique mais aussi objets d'art, bibliothèque...)

Au regard de ce classement, on comprend que presque chaque objet de la collection peut être considéré comme un lot. La question primordiale alors pour la gestion de la collection et la tenue de l'inventaire (qui a des répercussions sur le récolement) est celle de l'uniformité du traitement des lots ou, au contraire, d'une reconnaissance de leur catégorisation. Faut-il attribuer des numéros ou des indices à toute pièce amovible d'un objet, traiter un instrument de la même manière qu'un ensemble d'œuvres ? Entre difficultés matérielles (le nombre incroyable de pièces qui peuvent composer un instrument de musique), et tentations intellectuelles (créer des « sous-lots » pour structurer un ensemble), les embûches sont nombreuses. Elles peuvent également s'accumuler lorsqu'un instrument fait partie de plusieurs de ces catégories : une flûte peut avoir tout à la fois des éléments démontables et des éléments de rechange, faire également partie d'un ensemble plus vaste...

Pour le traitement des œuvres elles-mêmes, on mesurera la complexité de vouloir tout dénombrer dans un instrument en prenant l'exemple d'un clavecin. L'instrument recèle une infinité de pièces démontables et démontées pour la maintenance de jeu : 61 touches et autant de sautereaux pour un

jeu. Quand on sait qu'il peut y avoir 4 jeux de 61 sautereaux chacun..., l'établissement d'une fiche séparée et l'attribution d'un indice particulier à tout élément séparable s'avère long, presque interminable, pour un intérêt inégal : les pièces ne sont que rarement dissociées puisqu'elles sont constitutives de l'objet.

En revanche, on ne peut nier l'intérêt de répertorier les pièces de rechange, démontables et qui ne peuvent être toutes assemblées. L'utilité de leur repérage pour les identifier, les attribuer à tel ou tel instrument, a fortiori quand il s'agit de pièces « formatées » qui peuvent être confondues à d'autres, ne fait nul doute. L'exemple de deux cors réalisés par un même facteur et possédant les mêmes caractéristiques avec le même nombre de tons permet de comprendre que si deux instruments ne sont jamais identiques, ils peuvent cependant présenter des similitudes et entraîner des confusions. (Cor 1, cor 2).

La difficulté réside donc dans le fait de choisir une méthode adaptée aux besoins d'inventaire mais aussi à la réalité de la situation afin de ne pas se laisser entraîner dans un abîme. Le choix du musée de la musique a été de prendre en compte l'oeuvre comme entité, comme « unité d'inventaire ». Ainsi un instrument reçoit un même numéro d'inventaire pour toutes les parties qui le composent et qui ne peuvent être dissociées sans rompre son intégrité et sa lisibilité. En revanche, si l'instrument possède des éléments (élément de rechange ou élément composant une paire d'instruments) qui ne peuvent être assemblés, ces éléments reçoivent un quatrième indice. Dans le cas d'ensemble : instrument avec archet, étui... chaque oeuvre, qui peut avoir une histoire propre et faire partie d'un « corpus » au musée, reçoit un numéro d'inventaire à trois indices, distinct.

Afin de garder une unité de réflexion et une logique de gestion de collection, ces règles ont servi de repères pour l'établissement de procédures liées au récolement.

Récolement des lots : objectifs et procédure

En raison de l'état de l'inventaire, et pour tenir compte de l'impératif du délai imparti, quatre principaux objectifs ont été déterminés :

- avoir un état général des collections avec le nombre d'oeuvres (et la nature de ces oeuvres),
- dresser un constat de chaque oeuvre,
- cerner l'importance des lots complexes,
- évaluer l'importance des objets (notamment les « objets de contexte ») conservés au musée dont le statut est ambigu.

A ces objectifs se sont ajoutés deux impératifs :

- adopter une procédure de récolement logique avec la gestion actuelle de la collection (tenue de l'inventaire, conditionnement...)
- garder une lisibilité de notre collection via la base de données qui est à la fois une base de gestion de collection mais aussi un catalogue en ligne de nos œuvres, consulté par le grand public.

Ces objectifs et impératifs ont ainsi déterminé le cadre général de travail. Afin d'évaluer au mieux l'importance de la collection et l'état des œuvres conservées au musée, le récolement s'effectue à partir de l'examen direct des œuvres. Les fiches et listes ainsi obtenues sont ensuite confrontées à l'inventaire. Enfin, pour répondre aux critères définis préalablement, la procédure de récolement a été adaptée aux différents types de lots. Une fiche par œuvre a été établie pour bien « individualiser » chaque objet/entité. En revanche, l'établissement d'une fiche pour chaque élément d'une œuvre nous a semblé une opération trop lourde pour être menée à bien.

En ce qui concerne la gestion informatisée du récolement, une base de données a été créée, dont certains champs sont reversés sur la base de données générale de nos collections, qui est également notre catalogue en ligne. Cette correspondance entre les deux bases implique un travail de vérification de la base générale avec la création de fiches d'œuvres qui n'existaient pas auparavant. En effet, comme dans l'inventaire, la base comportait (et comporte encore) des fiches concernant des œuvres et des fiches concernant des lots, celles-ci étant sur le même plan et sans hiérarchie. Cette structure de la base, sans distinction fiche-mère/fiche-fille, rend difficile la vision d'ensemble des œuvres et de leur réunion en lots. Il est à remarquer que, dans ces conditions, la création de fiche pour chaque élément était impossible sans un travail très important et pour un résultat final peu convaincant : la multiplication de fiches aurait entraîné une confusion dans la gestion et la vision globale de la collection.

La procédure de récolement des lots peut ainsi être résumée de la façon suivante :

Récolement d'une œuvre ou d'un instrument (qui est déjà un lot simple en lui-même):

- avec des éléments démontables : établissement d'une fiche pour l'ensemble de l'instrument et report du même numéro d'inventaire sur les différentes pièces de l'instrument,
- avec des pièces supplémentaires ou formé de plusieurs pièces distinctes : établissement d'une fiche pour l'ensemble de l'instrument et attribution d'un indice à chaque partie de l'instrument ou à chaque objet le composant,

Récolement d'un lot :

- lot « simple » : établissement d'une fiche de récolement différenciée pour chaque objet avec attribution d'un indice supplémentaire
- lot « complexe » : récolement des pièces remarquables et établissement d'une fiche pour le reste du lot, avec mention des minutes d'inventaire qui ont pu être établies.

Dans le cas du lot complexe, il est entendu que la procédure envisagée est avant tout pragmatique. Il s'agit d'appréhender le lot dans sa globalité afin d'avoir rapidement une estimation de ce fonds. Il est entendu que le travail doit être poursuivi pour aboutir, comme dans le cas d'un lot « simple », à la réalisation d'une fiche par œuvre.

Pour les « objets de contexte » conservés au musée dont l'inscription à l'inventaire n'a pas été établie, il a été décidé d'évaluer leur nombre au cours de ce récolement et d'envisager leur examen postérieurement. Cette étude devra déterminer l'importance de ces objets et leur caractère patrimonial afin de décider s'ils doivent être inscrits à l'inventaire.

Conclusion : un choix guidé par le pragmatisme

Un certain réalisme guide notre démarche : nous concilions notre vision de la collection, de sa gestion, avec les objectifs du récolement, tout en tenant compte des limites de nos moyens d'action. Notre but est d'avoir une vision complète de la collection et d'en établir une description la plus détaillée possible. D'ores et déjà des chantiers sont à programmer : la reprise du récolement des lots complexes et le traitement des objets non inventoriés. Une réflexion plus générale est à mener en parallèle sur l'adaptation de la base de données, véritable catalogue en ligne de nos collections. Par une meilleure arborescence, elle devrait être le reflet des lots qui composent la collection mais aussi permettre d'en explorer les moindres détails.